de la famille royale tout le temps de son séjour au Canada. Pour ce qui est du personnel de la maison royale, l'honorable député ne s'attend pas à ce que je réponde à des questions concernant la cassette royale.

M. Winch: Cela signifie que la responsabilité du Canada commence à l'arrivée au Canada de tout membre de la famille royale.

L'hon. M. Fleming: S'il s'agit d'une visite. Il est arrivé déjà, l'honorable député le sait, qu'un membre de la famille royale a atterri au Canada alors qu'il était en route pour quelque autre pays. C'est arrivé il y a une couple d'années. Nous parlons en ce moment d'une visite faite au Canada par un membre de la famille royale.

M. Winch: Je parle bien de visites au Canada, non pas d'un arrêt à Gander en route pour un autre endroit. Je crois comprendre que la visite d'un membre de la famille royale au Canada est acceptée par le pays comme une dépense. Le ministre nous dira peut-être comment la visite d'un membre de la famille royale est décidée. A-t-elle lieu à la suite d'une demande de la famille royale elle-même ou du gouvernement du Canada? Le Canada est-il consulté au sujet de toutes ces visites et envoie-t-il une invitation?

L'hon. M. Fleming: L'honorable député comprendra qu'il s'agit d'une question au sujet de laquelle il n'est pas possible de faire une déclaration générale qui englobe tous les cas particuliers. Il existe des moyens de liaison à cet égard et on y a recours, bien sûr, pour organiser ces visites, régler les détails du voyage et arrêter la durée de la visite et le moment où elle se fera.

M. Fisher: Le ministre pourait-il nous dire quel est le nombre des gens employés par le général Graham pour le voyage royal et si tous ceux qui s'occupent de l'organisation préliminaire sont des militaires?

L'hon. M. Fleming: Cela n'a absolument rien à voir avec la visite de Sa Majesté la reine en juin prochain. Il y a dans le budget principal des dépenses un crédit que nous aborderons en temps opportun au cours de la présente session.

(Le crédit est adopté.)

M. le président suppléant: Cette résolution complète les crédits supplémentaires.

adoptées.)

[L'hon. M. Fleming.]

VOIES ET MOYENS

La Chambre se forme en comité des voies et moyens, sous la présidence de M. Rea.

L'hon. M. Fleming propose:

La Chambre décide que pour faire face aux subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du service public au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1959, la somme de \$27,954,667 soit imputée sur le fonds du revenu consolidé du Canada.

Rapport est fait de la résolution qui est adoptée.

L'hon. M. Fleming demande alors à déposer le bill n° C-24, loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1959.

L'hon. M. Chevrier: Puis-je savoir si le bill a été imprimé?

L'hon. M. Fleming: Des exemplaires en sont disponibles et je me ferai un plaisir d'en faire parvenir un à l'honorable député. Les exemplaires sont effectivement imprimés depuis très longtemps.

La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re et la 2e fois, et la Chambre formée en comité sous la présidence de M. Rea, passe

à l'examen des articles.

(Les articles 1 à 4 sont adoptés.)

Sur l'annexe.

L'hon. M. Pickersgill: Puis-je demander au ministre si l'annexe a la même forme que les crédits que nous venons d'étudier?

L'hon. M. Fleming: Oui, monsieur le président.

(L'annexe est adoptée.)

M. Herridge: J'aimerais demander au ministre si les termes du bill sont exactement les mêmes que ceux des autres bills de finance.

L'hon. M. Fleming: Oui, monsieur le pré-

(Rapport est fait du bill, qui est lu pour la 3° fois et adopté.)

LES FINANCES

DÉCLARATION RELATIVEMENT À L'ÉMISSION DES OBLIGATIONS À COURT TERME

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, avec l'assentiment de la Chambre, je suis maintenant en mesure de répondre à une question à laquelle je n'ai pas cru opportun de répondre au moment où elle m'a été posée plus tôt aujourd'hui, à l'appel de l'ordre du jour, relative-(Rapport est fait des résolutions, qui sont ment à l'émission courante d'obligations du Canada.